

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-034
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

**Marché de prestations de services – maîtrise d’œuvre pour l’aménagement d’un cabinet dentaire au Centre Hospitalier Pierre Raynal (15110 Chaudes-Aigues)
Notification**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d’une partie des attributions de l’organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la consultation sans mise en concurrence sans publicité auprès de l’entreprise METAFORE ;

Vu l’offre et la proposition du groupement composé de la société METAFORE, mandataire et de la société SAS IGETEC ;

DÉCIDE

Article 1 : D’approuver et de signer le marché relatif à la maîtrise d’œuvre pour l’aménagement d’un cabinet dentaire au Centre Hospitalier Pierre Raynal (15110 Chaudes-Aigues) avec le groupement composé de la société METAFORE (15100 Aurillac), mandataire et de la société SAS IGETEC (15100 Aurillac) pour un montant de 14 640,00 € HT soit 17 568,00 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits par anticipation au budget annexe Maisons territoriales de santé 2025 suivant délibération n°2024-292 en date du 18 Décembre 2024 ;

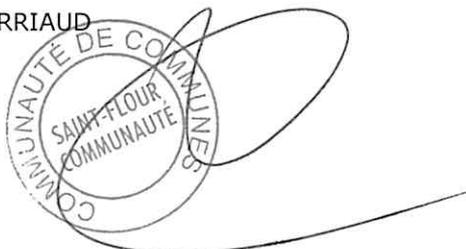
Article 3 : Qu’ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l’encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 21 janvier 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 29 JAN. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

29 JAN. 2025

ANNEXE 1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

COMMUNE DE CHAUDES AIGUES - MAIRIE

AMENAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE - CENTRE HOSPITALIER PIERRE RAYNAL

15110 CHAUDES AIGUES

Montant prévisionnel des travaux HT :	68 000,00 €
Taux d'honoraires HT :	18,00%
Montant des honoraires HT :	12 240,00 €

Les pourcentages de chaque élément de missions sont les suivants

Eléments de mission	% sur Honoraires	Total global HT	Répartition par co-traitants			
			METAFORE		IGETEC	
			%	Montant HT	%	Montant HT
ESQ	9,00%	1 101,60 €	80,03%	881,60 €	19,97%	220,00 €
APS	24,00%	2 937,60 €	58,47%	1 717,60 €	41,53%	1 220,00 €
PRO	20,00%	2 448,00 €	39,95%	978,00 €	60,05%	1 470,00 €
ACT	7,00%	856,80 €	42,81%	366,80 €	57,19%	490,00 €
EXE	6,00%	734,40 €	25,11%	184,40 €	74,89%	550,00 €
DET	30,00%	3 672,00 €	9,04%	332,00 €	90,96%	3 340,00 €
AOR	4,00%	489,60 €	22,39%	109,60 €	77,61%	380,00 €
TOTAL HT BASE + EXE	100,00%	12 240,00 €	37,34%	4 570,00 €	62,66%	7 670,00 €
TVA 20%		2 448,00 €		914,00 €		1 534,00 €
TOTAL TTC BASE + EXE		14 688,00 €		5 484,00 €		9 204,00 €
MISSIONS COMPLEMENTAIRES						
OPC		2 400,00 €				2 400,00 €
TOTAL HT BASE + EXE + OPC		14 640,00 €		4 570,00 €		10 070,00 €
TVA 20%		2 928,00 €		914,00 €		2 014,00 €
TOTAL TTC BASE + EXE + OPC		17 568,00 €		5 484,00 €		12 084,00 €

Date : 25/11/2024

Signature mandataire METAFORE

SARL Agence d'Architecture Techno-Géraud LUTRAN
 24, rue Paul DOUMER - 15000 AURILLAC
 Tél: 04 71 64 12 24 - Mail: g.lutra@metafore.fr
 Siret : 895 050 581 00015 - 6006 aipe 7111Z

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250121-DEC2025-034-AU
 Date de télétransmission : 29/01/2025
 Date de réception préfecture : 29/01/2025